



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2025, à 18h30

Présents : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

Absents : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint (10 membres présents) : OUI ~~NON~~

Secrétaire de séance : Renée VIARD-SIRI

Séance ouverte à : 18h40

Validation du compte rendu de la réunion du CM du 12/06/2025 rédigé par Nathalie VANNI, désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé et signé par Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Administration Générale :

- a) P2A : avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté
- b) Approbation de la modification de droit commun n° 3 du PLU
- c) Adhésion au Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB)
- d) Transfert de domanialité entre le Département et la Commune (RD404 chemin des lavandes)

2. Finances :

- e) Demande d'aide financière auprès de la CAF pour le soutien à la mise en place du PEDT (programme éducatif de territoire)
- f) Opération « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » : nouveau plan de financement, demandes d'aides financières et d'une dérogation à 10% d'autofinancement
- g) Opération d'investissement « Sécurisation RD4 » - écluse de la Croix + passages piétons : demande d'aide financière auprès du Département au titre des Amendes de police 2025
- h) Opération « 4 entrées du centre ancien » : délégation de maîtrise d'ouvrage
- i) P2A – programme ACTEE+ : convention de reversement
- j) Dérogations scolaires : montant de la participation due par les communes de résidence et convention devant intervenir avec les communes de résidence
- k) Demande d'aide financière auprès de la Région SUD pour la création d'un schéma directeur du réseau de chaleur bois-gaz
- l) Demande de subvention à ECOMINERO pour la démarche réemploi dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire

3. Personnel :

- m) Création d'un emploi de responsable du pôle opérationnel

Information :

Avis à émettre sur les projets photovoltaïques au sol suite à la sollicitation des services de l'Etat du 16 mai dernier.

1 – Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par P2A

Un projet de délibération proposée par P2A a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Ce projet s'articule en 3 parties :

- Le texte -en noir- correspond à la partie réglementaire qui s'impose,
- Le texte -en rouge- est une proposition (non obligatoire) qui permet de présenter le SCoT,
- Le texte surligné -en jaune- peut permettre si nécessaire ou si souhaité de développer le contexte communal, les enjeux, spécificités, remarques

Il est proposé d'émettre un avis **FAVORABLE** / ~~DEFAVORABLE~~ sur le projet de SCoT arrêté de P2A, assorti des éventuelles réserves suivantes : que la commune soit reconnue commune touristique et revoir l'enveloppe urbaine, intégrer dans l'axe C, la protection de la trame noire.

2 – Approbation de la modification de droit commun n°3 du PLU

Les étapes de la procédure de modification de droit commun n°3 du PLU sont rappelées.

Le projet a fait l'objet de plusieurs avis de Personnes Publiques Associées (PPA) et a reçu l'avis de la MRAe qui a conclu que la modification ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Il est indiqué que l'enquête publique a été clôturée et que le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Le dossier a ainsi été modifié pour tenir compte de ces différents avis comme présenté dans le document annexé.

Il est proposé de confirmer que l'évaluation environnementale ne sera pas réalisée et d'approuver la modification de droit commune n°3 telle que présentée.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

3 – Adhésion de la Commune au Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB)

Le courrier du SMAB en date du 24 mars dernier a été transmis à l'ensemble des conseillers accompagné des statuts du syndicat et du projet de délibération.

L'adhésion de la Commune permettra de solliciter le syndicat pour qu'il réalise (extrait article 2.b.ii des statuts) :

- Des études et travaux (y/c travaux d'urgence) concernant des ouvrages appartenant à la Commune ou des biens présentant un intérêt communal et non retenus dans un système d'endiguement.
- Un accompagnement technique des Communes et de leurs Maires dans la préparation de la gestion de crise et dans l'information préventive obligatoire et en particulier dans les domaines suivants :
 - o Elaboration, révision et mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde - PCS (obligatoire en cas de PPR approuvé).
 - o Information régulière des populations sur les risques auxquelles elles sont exposées (DICRIM, réunions d'information tous les deux ans ...).
 - o Mémoire du risque : inventaire, entretien et suivi des repères de crues existants et implantation de nouveaux après les crues exceptionnelles.

Il est précisé que le coût de l'adhésion est estimé à 700 € par an à compter de 2026.

Il est proposé d'adhérer au SMAB.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

4 – Transfert de domanialité entre le Département et la Commune : RD404 chemin des lavandes

Le courrier du Département en date du 2 juin a été transmis à l'ensemble des conseillers accompagné de l'ensemble des plans et documents utiles.

Il est proposé d'approuver :

- le transfert de la voie communale d'une surface de 1368 m² environ comprenant également la parcelle AC 0163 dans le domaine public routier départemental ,
- l'intégration dans la voirie communale de la section du délaissé de la RD404 ;

Il est proposé d'approuver l'opération et d'autoriser la signature le procès-verbal de remise d'ouvrage ainsi que tous les documents nécessaires.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

5 – Demande d'aide financière auprès de la CAF pour le soutien du PEDT (programme éducatif de territoire)

Afin de soutenir la mise en œuvre du PEDT, il est possible de solliciter une aide financière auprès de la CAF.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention sur le compte ASSO.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

6 – Opération « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » : nouveau plan de financement et demandes d'aides financières et d'une dérogation à 10% d'autofinancement.

Le document de présentation du projet a été transmis à l'ensemble des conseillers ; il a servi de base à la réunion du Comité des financeurs qui s'est déroulée le 17 juin dernier.

Compte tenu des échanges, il serait possible de solliciter des financements auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du Département dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale.

Le plan de financement actualisé serait le suivant :

	Coût HT €
Rénovation exemplaire de l'école élémentaire	1 685 400 €
<i>Bâtiment principal école</i>	<i>811 960 €</i>
<i>Salle Agora</i>	<i>487 600 €</i>
<i>Bâtiment ALSH Périscolaire – accueil jeune</i>	<i>383 840 €</i>
Préau - verrière photovoltaïque en autoconsommation	70 500 €
Désimperméabilisation et renaturation de la cour d'école	177 020 €
Etudes : diagnostic, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, ...	200 000 €
Missions complémentaires liées à l'ambition durable du projet : AMO – labellisation BDM, diagnostic air, STD, diagnostic et mission réemploi	70 000 €
Mobilier – école et salle Agora	45 000 €
Mobilier ALSH Périscolaire – Accueil jeune	35 000 €
Budget total	2 282 920 €
FNCCR – fonds Chêne / Etudes MOE	120 000 €
FNCCR – fonds Chêne / Soutien BDM	20 080 €
REGION SUD – CRET I / Travaux bâtiment principal et salle agora sport	307 160 €
REGION SUD – CRET I / Cour d'école	41 840 €
REGION SUD – CRET I / Etudes et missions complémentaires	72 000 €
REGION SUD – SUD PV+ / Verrière PV	17 625 €
Etat – DETR 2025 / Travaux sur bâtiment principal	333 122 €
Etat – DETR 2026 / Travaux salle Agora et mobilier	319 386 €
Fonds vert – renaturation cour d'école 2026 / Cour d'école	117 478 €
Fonds vert – amélioration thermique des bâtiments 2025	251 554 €
ANS 2026 / Travaux sur salle agora sport et mobilier	44 706 €
CAF – ALSH Périscolaire – accueil jeune / Travaux, études et mobilier	282 504 €
Contrat Départemental de Solidarité Territoriale / Travaux Bâtiment ALSH Périscolaire – accueil jeune et mobilier	126 252 €
Autofinancement mairie (10%) – loi de mars 2024 A financer par emprunt Edurenov BDT – Intractinf ou Edupret Autofinancement 230 k€ + Delta TVA-FCTVA 82k€ / emprunt de 400k€ sur 25 ans	229 213 €
Financement total	2 282 920 €

Il est proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté, et d'autoriser à solliciter les financements et à déposer les dossiers.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

7 – Opération d’investissement « Sécurisation RD4 » - écluse de la Croix + passages piétons : demande d’une aide financière auprès du Département au titre des amendes de police

Reporté en septembre

8 – opération « 4 entrées du centre ancien » : convention de délégation de maitrise d’ouvrage avec P2A

Reporté en septembre

9 – P2A – programme ACTEE+ : convention de reversement

Le projet de convention a été transmis à l’ensemble des conseillers, accompagné des montants prévisionnels des aides octroyées à la Commune au titre du programme ACTEE+.

La convention a pour but de préciser les relations entre P2A, membre du groupement ACTEE+04 et la Commune de Volonne, bénéficiaire final des aides financières ACTEE+.

Elle définit les modalités de reversement par P2A à la Commune de la quote-part d’aide lui revenant.

Il est proposé d’approuver cette convention et d’autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

10 – Dérogations scolaires : montant de la participation due par les communes de résidence et convention devant intervenir

Rappel : article L 212-8 du Code de l’Education : Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d’une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d’accueil et la commune de résidence.

Ainsi, compte tenu du nombre important d'élèves domiciliés hors de Volonne, scolarisés dans nos écoles, un travail de réflexion a été entrepris avec les communes de domiciliation de ces familles. Ce travail a permis d'évaluer les frais de fonctionnement d'un élève dans chacune des écoles ; calcul qui servira de base à la mise en place d'une convention de participation entre les communes.

Les communes de résidence concernées sont les suivantes : Peipin, Sisteron, Salignac, Malijaï, Château Arnoux Saint Auban, Aubignosc.

Les montants des participations sont les suivants :

- Enfant scolarisé en maternelle : 2000 €
- Enfant scolarisé à l'élémentaire : 800 €

Cette convention (dont le projet a été transmis à l'ensemble des conseillers) permettra aussi de préciser les modalités d'inscription des enfants « hors commune », de fixer les modalités de versement de la participation.

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser sa signature.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

11 – Demande d'aide financière auprès de la Région SUD pour l'élaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur bois-gaz

Afin de déployer les énergies renouvelables sur le territoire, il est envisagé d'étendre le réseau de chaleur bois-gaz en raccordant d'autres bâtiments.

Cette extension nécessite toutefois une étude de faisabilité avec une partie diagnostic global (économie, technique, juridique) et une partie analyse des extensions possibles.

Après plusieurs échanges avec le syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) qui accompagne la commune dans ce projet, cette étude peut être financée à 70% par la Région SUD. Une consultation des entreprises a été réalisée pour chiffrer l'étude de faisabilité et elle s'élève à 13 200 HT.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Coût HT €
Etude de faisabilité d'extension du réseau de chaleur « Schéma directeur du réseau de chaleur bois-gaz »	13 200 €
Budget du projet	13 200 €
Subvention REGION SUD 70%	9 240,00 €
Autofinancement	3 960,00 €

Il est proposé d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser à solliciter l'aide financière auprès de la Région SUD.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

12 – Demande d'aide financière à ECOMINERO pour la démarche réemploi dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire

Le cahier des charges relatif à l'appel à projet pour le soutien financier aux chantiers et opération de déconstruction a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire peuvent s'inscrire dans le cas de figure n° 2 : chantier mixte (page 4). Le volume des matériaux récupérables est estimé à 110 tonnes ; le réemploi a minima s'élève à 10% soit 11 tonnes.

Ce réemploi nécessitera un accompagnement (assistance à maîtrise d'ouvrage) et un traitement des matériaux récupérés pour les rendre « remployables ». Ces prestations sont en cours de chiffrage.

Il est proposé de solliciter une aide financière pour le montant maximum soit 50 000 €.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

13 – Création d'un emploi de responsable du pôle opérationnel

Compte tenu de la réorganisation des services intervenue notamment suite aux départs de plusieurs agents, du travail réalisé par le cabinet Ginko, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet de responsable du pôle opérationnel, à compter du 1^{er} août 2025.

Cet emploi permanent relèvera de la catégorie B et de l'un des grades du cadre d'emploi de technicien territorial.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire, à défaut par un agent contractuel (dans le cas où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire).

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
10	0	0	10

Informations :

1 / avis sur le projet de document cadre relatif à l'identification des surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation de centrale photovoltaïques au sol

2/ la Commune est lauréate du label Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et du label Une Cop d'avance niveau 4 étoiles

Prochaine réunion du CM : septembre

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,

Renée VIARD-SIRI

Le Maire,

Sandrine COSSERAT